

TALSMANDENS GRUPPE
SPRECHERGRUPPE
SPOKESMAN'S GROUP
GROUPE DU PORTE-PAROLE
GRUPPO DEL PORTAVOCE
BUREAU VAN DE WOORDVOERDER

INFORMATION
INFORMATORISCHE AUFZEICHNUNG
INFORMATION MEMO

NOTE D'INFORMATION
NOTA D'INFORMAZIONE
TER DOCUMENTIE

Brussels, July 1979

**TOWARDS A COMMERCIAL AND ECONOMIC COOPERATION AGREEMENT WITH THE
ASEAN COUNTRIES**

The Commission has decided to propose to the Council the conclusion of a commercial and economic cooperation agreement with the member countries of the Association of South East Asian Nations (ASEAN). The Commission has already had exploratory conversations on the form and content of the proposed agreement with the five ASEAN Governments as decided at the Ministerial Meeting between the Community and ASEAN in Brussels in November 1978.

From the Community viewpoint a formal cooperation agreement would facilitate and encourage European participation in the economic growth of one of the most rapidly-developing areas of the world which is also a major source of raw materials. For the ASEAN countries an agreement with the Community would help them to achieve a better balance as between their different economic partners and would provide an impetus to their internal economic integration. This would in turn strengthen the political stability of the region, which is a vital element in preserving the peace of the whole of South East Asia, as the Community specifically recognized on the occasion of the Ministerial Meeting.

The proposed agreement

The aim would be to conclude an agreement providing a framework for strengthening and diversifying trade and economic cooperation between the two regions. A Joint Cooperation Committee would be set up for the purpose of exploring and implementing the different practical forms of cooperation.

In the trade field the agreement would be non-preferential. The parties would undertake to develop and diversify their trade, to study ways and means of overcoming non-tariff obstacles to trade and to cooperate in solving common commercial problems, particularly with respect to commodities. The JCC would also provide a forum for reviewing trade promotion activities and for consultations on measures likely to affect trade.

In the field of economic cooperation, taking into account the potential complementarity of the two regions, the parties would commit themselves to encouraging closer industrial cooperation and mutually beneficial investment, as well as cooperation in the fields of science and technology, energy, the environment, transport and communications. The agreement would be of an evolutionary nature, flexible enough to take account of economic and political developments on both sides. No area of cooperation within the competence of the contracting parties would be excluded in advance.

EC-ASEAN RELATIONS

The Association of South-East Asian Nations was set up in 1967 by Indonesia, Malaysia, the Philippines, Singapore and Thailand. To promote economic growth - already the highest of any regional grouping in the world - and to obtain the benefits of a larger market, ASEAN has set up preferential trading arrangements as well as a number of regional industrial projects and industrial complementation schemes, as well as plans for the preferential supply of rice and crude oil in the event of a shortage. Since the Bali Summit in 1976, ASEAN has made rapid progress towards achieving a real identity at both the economic and political level.

In the last three years ASEAN has conducted discussions and negotiations as a group not only with the Community but also with the USA, Japan, Canada, Australia and New Zealand. ASEAN's stated aim is to create a zone of peace and neutrality in South East Asia. This concept has become generally accepted by the major powers and was supported strongly by the Community at the November 1978 Ministerial Meeting.

Since 1972 there has been a steady growth in relations between the Community and the Association of South East Asian Nations despite the lack of a formal agreement between the two regions. In 1974 the Community offered the possibility of concluding Commercial Cooperation Agreements similar to those negotiated with the countries of the Indian Sub-continent, the ASEAN countries replied that they preferred to develop their relations with the Community on a regional basis which meant waiting until ASEAN itself was more prepared for such a step. In the meantime it was agreed in 1975 to create a Joint Study Group (JSG) composed of representatives of the Commission and of the five ASEAN governments to develop a continuing dialogue and to provide a forum for exploring all possible areas of co-operation. The JSG has met five times over the last four years and has examined a wide range of problems and initiated joint activities in a number of fields. The most important of these were the Industrial Cooperation Conferences held in Brussels in April 1977 and in Djakarta in February 1978.

In order to satisfy an ASEAN wish for an intensification of its relationship with the Community it was decided in 1977 to establish a regular dialogue at ambassadorial level between the ASEAN Brussels Committee on the one hand and COREPER and the Commission on the other, beginning in November 1977. This was followed in November 1978 by a meeting at ministerial level, when the Community confirmed its economic and political support for ASEAN, and agreed to open exploratory talks with a view to concluding a formal agreement between the two regions.

In May 1979 the European Parliament called for the strengthening of ties between the Community and ASEAN, and the conclusion of an overall cooperation agreement.

The economic background

Taken together the five ASEAN countries have a total population of 247 million (1977), only slightly less than the Community. The economies of the member countries are among the most rapidly growing in the world. Within ASEAN between 1973 and 1978, the annual growth rate of Gross Domestic Product in real terms varied between 6.8% and 7.9%, compared to the Community's growth rate of less than 3%. In terms of GNP per capita (1976) the five countries range from \$250 in Indonesia, \$380 in Thailand, \$410 in the Philippines, \$860 in Malaysia and \$2 700 in Singapore. The ASEAN region is exceptionally rich in natural resources. It is the principal world supplier of natural rubber (80%), abaca fibres (80%), tropical hardwoods (75%), palm oil (60%), and coconut (50%) as well as being a significant producer of oil, copper, sugar, coffee, tobacco,

Trade with ASEAN has been expanding fast, though the Community's share in ASEAN's external trade has continued to fall behind that of Japan. EC exports to ASEAN rose from 1 656 million EUA in 1973 to 3 860 million EUA in 1978, increasing from 2.05% to 2.22% of the Community's total exports. EC imports over the same period rose from 1 777 to 4 280 million EUA (from 2.11 to 2.34% of total imports). From the ASEAN point of view the Community's share in the region's exports fell from 15.7% in 1973 to 14.7% in 1977 while its share of total ASEAN imports fell from 16.5% to 14.6%. Japan is now ASEAN's major trading partner with over 25% of its external trade, followed by the US with over 20%.

In the field of foreign investment Japanese investments in ASEAN have grown rapidly and at the end of 1977 were estimated to represent 32% of total foreign investment over the previous ten years. Community investment on the other hand has fallen during the same period and stands at 14% of the total. The USA had 16% of the total.

TALSMANDENS GRUPPE
SPRECHERGRUPPE
SPOKESMAN'S GROUP
GROUPE DU PORTE-PAROLE
GRUPPO DEL PORTAVOCE
BUREAU VAN DE WOORDVOERDER

INFORMATION
INFORMATORISCHE AUFZEICHNUNG
INFORMATION MEMO

NOTE D'INFORMATION
NOTA D'INFORMAZIONE
TER DOCUMENTIE

Bruxelles, juillet 1979

VERS UN ACCORD DE COOPERATION COMMERCIALE ET ECONOMIQUE AVEC LES PAYS DE L'ASEAN.

La Commission a décidé de proposer au Conseil la conclusion d'un accord de coopération commerciale et économique avec les membres de l'Association des nations du Sud-Est asiatique (ASEAN). La Commission a déjà eu des conversations exploratoires avec les gouvernements des cinq pays de l'ASEAN sur la forme et le contenu de l'accord proposé, ainsi qu'il avait été décidé lors de la réunion ministérielle organisée en novembre 1978 à Bruxelles entre la Communauté et l'ASEAN.

Du point de vue de la Communauté, un accord de coopération formel faciliterait et encouragerait la participation de l'Europe à la croissance économique d'une région du monde qui figure parmi celles dont le développement est le plus rapide et qui est en outre une source majeure de matières premières. Quant aux pays de l'ASEAN, un accord de coopération avec la Communauté les aiderait à parvenir à un meilleur équilibre entre leurs différents partenaires économiques et stimulerait leur propre intégration économique. Cela aurait pour effet de renforcer la stabilité politique de cette région, qui est un facteur crucial pour le maintien de la paix dans l'ensemble du Sud-Est asiatique, comme la Communauté l'avait d'ailleurs souligné lors de la réunion ministérielle.

L'accord proposé

L'objectif serait de conclure un accord pouvant servir de cadre au renforcement et à la diversification de la coopération commerciale et économique entre les deux régions. Un comité mixte de coopération (CMC) serait chargé d'étudier et de mettre en oeuvre les différentes formes de coopération pratique.

Dans le domaine commercial, l'accord serait non préférentiel. Les parties s'engageraient à développer et diversifier leurs échanges, à étudier les moyens d'éliminer les obstacles non tarifaires aux échanges et à coopérer en vue de résoudre les problèmes commerciaux communs, notamment en ce qui concerne les produits de base. Le CMC constituerait également un forum pour passer en revue les activités de promotion commerciale et organiser des consultations sur les mesures susceptibles d'affecter les échanges.

Dans le domaine de la coopération économique, la Communauté et l'ASEAN s'engageraient, compte tenu de la complémentarité potentielle des deux régions, à encourager une coopération industrielle plus étroite et des investissements profitables aux deux parties, ainsi que la coopération dans les secteurs suivants : science et technologie, énergie, environnement, transports et communications. L'accord aurait un caractère évolutif et serait suffisamment souple pour prendre en compte les développements économiques et politiques survenant de part et d'autre. Aucun domaine de coopération relevant de la compétence des parties contractantes ne serait exclu a priori.

LES RELATIONS CEE-ASEAN

L'Association des nations du Sud-Est asiatique (ASEAN) a été constituée en 1967 par l'Indonésie, la Malaisie, les Philippines, Singapour et la Thaïlande. En vue de promouvoir sa croissance économique - qui est déjà la plus élevée parmi les groupements régionaux du monde entier - et de s'assurer les avantages d'un marché élargi, l'ASEAN a élaboré un régime préférentiel pour les échanges de marchandises et un certain nombre de projets industriels et de programmes de développement complémentaire niveau régional, ainsi que des plans pour la fourniture préférentielle de riz et de pétrole brut en cas de pénurie. Depuis le sommet de Bali en 1976, l'ASEAN a accompli des progrès rapides vers l'affirmation d'une véritable identité tant sur le plan économique que sur le plan politique.

Au cours des trois dernières années, l'ASEAN a mené des discussions et des négociations, en tant que groupe, non seulement avec la Communauté, mais aussi avec les Etats-Unis, le Japon, le Canada, l'Australie et la Nouvelle-Zélande. L'objectif déclaré de l'ASEAN est de créer une zone de paix et de neutralité dans le Sud-Est asiatique. Ce principe a généralement été reconnu par les grandes puissances et a reçu le soutien vigoureux de la Communauté lors de la réunion ministérielle de novembre 1978.

Depuis 1972, les relations entre la Communauté et l'ASEAN n'ont cessé de se développer malgré l'absence d'accord formel entre les deux groupes. En 1974, la Communauté a offert la possibilité de conclure des accords de coopération commerciale analogues à ceux négociés avec les pays du sous-continent indien. Les pays de l'ASEAN ont répondu qu'ils préféraient développer leurs relations avec la Communauté sur une base régionale, ce qui impliquait un certain délai permettant à l'ASEAN de mieux se préparer. Dans l'intervalle, il a été convenu en 1975 de créer un groupe d'étude mixte (GEM) composé de représentants de la Commission et des cinq pays de l'ASEAN; ce groupe aurait pour mission de poursuivre le dialogue de façon continue et servirait de forum pour l'exploration de tous les domaines de coopération possibles. Le GEM, qui s'est réuni à cinq reprises pendant les quatre dernières années, a examiné un large éventail de problèmes et il a été à l'origine de travaux communs dans un grand nombre de secteurs - les principaux étant les conférences sur la coopération industrielle organisées à Bruxelles en avril 1977 et à Djakarta en février 1978.

En vue de satisfaire le souhait de l'ASEAN d'intensifier ses relations avec la Communauté, il a été décidé en 1977 d'établir, à partir de novembre de la même année, un dialogue régulier au niveau des ambassadeurs entre la Commission de l'ASEAN à Bruxelles, d'une part, et le COREPER et la Commission, d'autre part. Cette initiative a été suivie en novembre 1978, d'une réunion au niveau ministériel, au cours de laquelle la Communauté a réaffirmé son soutien économique et politique à l'ASEAN et accepté d'ouvrir des conversations exploratoires en vue de conclure un accord formel entre les deux régions.

En mai 1979, le Parlement européen a lancé un appel en faveur du renforcement des liens entre la Communauté et l'ASEAN et de la conclusion d'un accord global de coopération.

Données économiques

Considérés dans leur ensemble, les cinq pays de l'ASEAN comptent 247 millions d'habitants (1977), chiffre à peine inférieur à la population de la Communauté. Les économies des pays de l'ASEAN figurent parmi celles qui connaissent la croissance la plus rapide dans le monde. Entre 1973 et 1978, le taux d'accroissement annuel du produit intérieur brut de l'ASEAN s'est maintenu entre 6,8 et 7,9 % en valeur réelle, alors que ce même taux était inférieur à 3 % dans la Communauté. Le PNB par tête était en 1976 de 250 dollars en Indonésie, 380 dollars en Thaïlande, 410 dollars aux Philippines, 860 dollars en Malaisie et 2.700 dollars à Singapour. Les pays de l'ASEAN sont exceptionnellement riches en ressources naturelles. L'ASEAN est le premier fournisseur mondial de caoutchouc naturel (80 %), de fibres d'abaca (80 %), de bois durs tropicaux (75 %), d'huile de palme (60 %) et de noix de coco (50 %) et produit en outre des quantités significatives de pétrole, cuivre, sucre, café, tabac, riz et étain.

- 2 -

Les échanges avec l'ASEAN ont connu une expansion rapide, encore que la part de la Communauté dans les échanges extérieurs de l'ASEAN n'ait cessé de diminuer par rapport à celle du Japon. Les exportations de la CE vers l'ASEAN sont passées de 1,656 milliard d'UCE (2,05 % des exportations totales de la Communauté) en 1973 à 3,860 milliards d'UCE (2,22 %) en 1978. Au cours de la même période, les importations de la CE en provenance de l'ASEAN sont passées de 1,777 milliard d'UCE (2,11 % des importations totales) à 4,280 milliards d'UCE (2,34 %). Mais la part de la Communauté dans les exportations totales de l'ASEAN est tombée de 15,7 % en 1973 à 14,7 % en 1977, tandis que sa part dans les importations totales de l'ASEAN tombait de 16,5 à 14,6 % pendant la même période. Le Japon est aujourd'hui le principal partenaire commercial de l'ASEAN, avec plus de 25 % de ses échanges extérieurs, suivi par les Etats-Unis (plus de 20 %).

Dans le domaine des investissements étrangers, les investissements japonais dans les pays de l'ASEAN ont augmenté à un rythme rapide et, à la fin de 1977, ils représentaient, selon les estimations, 32 % du total des investissements étrangers au cours des dix années antérieures. Pendant la même période, les investissements de la Communauté dans les pays de l'ASEAN ont diminué et représentent 14 % du total, la part des Etats-Unis étant de 16 %.
